

RISQUE
CHIMIQUE

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La protection de la peau

Ce que dit la loi

■ EPI =

Équipement de Protection Individuelle =

« Dispositif ou moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité »

■ L'employeur :

- Met à la disposition des travailleurs les EPI appropriés et les vêtements de travail
- Veille à leur utilisation effective, efficace et à leur renouvellement

■ Le salarié :

- Prend soin de sa santé et de sa sécurité, et de celles de ses collègues
- Porte les EPI mis à sa disposition

Comment se protéger efficacement ?

Porter des GANTS ADAPTÉS au produit et à l'activité.



Des EPI non adaptés peuvent entraîner un faux sentiment de sécurité !

SANS OUBLIER :

- **chaussures de sécurité** (avec vêtements par dessus),
- **lunettes de protection** (risques de projections dans l'œil),
- **combinaison de travail**

Quelques recommandations



- Mettre les gants sur des **maines propres et sèches**
- **Changer régulièrement** la paire de gants
- **Retourner le bord de la manchette** (pour éviter que du produit ne coule à l'intérieur)
- **Rincer ou nettoyer les gants** avant de les retirer (pour les gants non jetables)
- **Retirer les gants sans toucher la surface extérieure**
Retourner vers l'extérieur le bord de la manchette et tirer le gant en le retournant
- Utiliser une **crème de soin après le port du gant**
- Ne réutiliser que des **gants sans défaut** : ni craquelure, ni déchirure
- Avant réutilisation, **laisser sécher l'intérieur des gants**

Quels critères de choix ?

- **Efficacité de la protection** : adaptée au produit et à l'activité
- **Confort et dextérité** : associer l'utilisateur au choix. Tester plusieurs modèles
- **Coût d'utilisation** : recherche du meilleur compromis prix d'achat/entretien/qualité
- **Marquage CE obligatoire** : atteste que l'EPI est conforme aux exigences réglementaires

RISQUE
CHIMIQUE

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La protection de la peau

Comprendre le marquage des gants

Vous utilisez des produits chimiques, pensez à vérifier le marquage des gants (présent sur la boîte, le gant ou la fiche technique).

Ou EN ISO 374-1 : 2016
Indique que le gant a été testé
selon la norme en vigueur pour
le risque chimique

EN ISO 374-1 / TYPE A

Indique la résistance du gant :

Type A :

Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 6 substances chimiques parmi celles testées.

Type B :

Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 3 substances chimiques parmi celles testées.

Type C :

Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 10 min pour au moins 1 substance chimique parmi celles testées.

Ce pictogramme est présent
quand le gant protège des
produits chimiques



A J K L P R

Indique les substances pour lesquelles la résistance
du gant a été testée.
(voir liste ci-dessous)

Temps de perméation supérieur à 10 min pour au
moins 1 substance chimique parmi celles testées

Code	Produit chimique	Numéro CAS	Classe
A	Méthanol	67-56-1	Alcool primaire
B	Acétone	67-64-1	Cétone
C	Acétonitrile	75-05-8	Composé nitrile
D	Dichlorométhane	75-09-2	Hydrocarbure chloré
E	Bisulfure de carbone	75-15-0	Composé organique contenant du soufre
F	Toluène	108-88-3	Hydrocarbure aromatique
G	Diéthylamine	109-89-7	Amine
H	Tétrahydrofurane	109-99-9	Composé étherique hétérocyclique
I	Acétate d'éthyle	141-78-6	Ester
J	n-Heptane	142-82-5	Hydrocarbure saturé
K	Hydroxyde de sodium 40%	1310-73-2	Base inorganique
L	Acide sulfurique 96%	7664-93-9	Acide minéral inorganique, oxydant
M	Acide nitrique 65%	7697-37-2	Acide minéral inorganique, oxydant
N	Acide acétique 99%	64-19-7	Acide organique
O	Ammoniaque 25%	1336-21-6	Base organique
P	Peroxyde d'hydrogène 30%	7722-84-1	Peroxyde
S	Acide fluorhydrique 40%	7664-39-3	Acide minéral inorganique

Marquage	Norme	Protection
	EN 388	Mécanique
	EN 407	Anti-chaleur
	EN ISO 374-5	Risques micro-organismes
	ISO 18889	Produits phytopharmaceutiques
	EN 511	Froid